

Adopté par le Conseil d'administration le 7 septembre 2020



1- Cadre de présentation du programme prévisionnel et du budget.

Selon le Code général des collectivités territoriales, dont la partie financière relative aux départements s'applique à YCID, l'adoption du budget primitif doit être précédée d'un débat d'orientation budgétaire (article L3312-1). Le débat d'orientation budgétaire est l'occasion pour le Conseil d'administration de réfléchir et de valider le programme prévisionnel des activités pour l'année suivante, qui permet d'établir le budget primitif du groupement. Le calendrier suivi jusqu'à présent est celui de l'organisation de ce débat à la réunion du Conseil du mois de septembre, suivi de l'adoption du budget primitif à la réunion de décembre.

S'agissant de la préparation du budget d'YCID, les données présentées dans le rapport ne tiennent pas compte des restes à réaliser qui seront reportés, ni du résultat disponible qui pourra être affecté à d'autres actions. Une estimation de ces éléments est cependant donnée à titre indicatif à la fin du présent document.

La présentation du programme prévisionnel adopte un découpage en sous-programmes tels que celui-ci a été défini depuis la création d'YCID :

1-Moyens généraux	Toutes les dépenses de personnel, les dépenses statutaires et institutionnelles (assemblée générale, rapport d'activités), les dépenses de fonctionnement non attribuables à d'autres sous-programmes, etc.
2-Soutien aux initiatives	Toutes les dépenses concourant au financement d'initiatives de solidarité internationale : Fonds de soutien et opérateurs d'appui, aide au transport de matériel, bourses CYAM, etc.
3-Accompagnement des initiatives	Toutes les dépenses liées à l'accompagnement et au suivi des porteurs de projets : formations, accompagnement personnalisé, marché avec la Maison des Yvelines, évaluation, etc.
4-Animation du territoire	Toutes les dépenses liées au plaidoyer, à la sensibilisation et à la communication en Yvelines, en direction de publics spécifiques ou généraux.
5-Développement économique	Toutes les dépenses liées à la promotion des liens économiques entre les Yvelines et l'Afrique : publications, prêts d'honneurs, bourses 2EA, coopération en matière d'enseignement professionnel.
6-Provisions	Disponibilités financières en attente d'affectation sur les autres sous- programmes.

Considérant la proposition de mettre en place un cadre stratégique faisant plus clairement apparaître les missions d'YCID, un découpage indicatif par objectifs sera également proposé en synthèse. Bien qu'il présente quelques particularités, ce découpage recouvre sensiblement celui établi pour la présentation budgétaire :

1-Sensibiliser les Yvelines à la	Opérations de plaidoyer et de sensibilisation à l'égard des		
coopération internationale et les	publics généraux ou spécifiques (non-membres d'YCID), y		
amener à s'engager	compris l'attribution des bourses CYAM.		
2-Accompagner et soutenir les	Opérations de formation des porteurs de projets,		
initiatives yvelinoises de solidarité	financement des projets, suivi et évaluation des projets, etc.		
internationale			
3-Favoriser le développement des	Opérations de prêts d'honneur et d'accompagnement des		
initiatives économiques en direction	porteurs de projets, bourses 2IE, outils de promotion,		
du continent africain	coopération en matière d'enseignement professionnel.		
4-Animer et consolider le réseau des	Opérations statutaires, moyens d'information et animations		
acteurs yvelinois de la coopération	spécifiques concernant les membres (AperYCID, etc.),		
acteurs y vermois de la cooperation	dynamiques de réseaux, etc.		



Depuis 2018, YCID répartit par ailleurs ses dépenses et ses recettes selon un budget statutaire, financé par les cotisations de ses membres et autres ressources non-affectées, et un budget conventionné, qui présente les dépenses et recettes liées à des partenariats spécifiques (animation de la politique « Yvelines, Partenaires du développement » sur le territoire yvelinois avec le Département des Yvelines.

Le groupement établit par ailleurs chaque année une estimation des contributions en nature et leur affectation.

2- Orientations générales.

Il est à noter une évolution essentielle dans la construction du BP 2021 : à compter de cette année, les modalités d'exécution budgétaire sont modifiées et impliquent le recours à l'autorisation de dépenses (AE) pour certaines opérations. Pour ce qui concerne les subventions (FSI-Y, ESCI, appel à projets et Fonds spéciaux, Covid-19 et Dakar 2021), les montants présentés sont indiqués au titre des liquidations (montants effectivement dépensés sur l'année) et non plus en termes d'engagements financiers.

Le programme prévisionnel d'YCID pour l'année 2021 repose pour l'essentiel sur la reconduction des programmes en cours : le Fonds de soutien représente la part la plus significative des dépenses, les mesures d'accompagnement des porteurs (formation, suivi, évaluation...) sont constantes, les opérations d'animation et de sensibilisation annuelles sont inscrites, la masse salariale est récurrente.

Les principales nouveautés du programme 2021 sont :

- La mise en place d'un fonds « Reconstruction Post-Covid » doté de 120 000€. Il s'agit d'appuyer des projets de solidarité internationale liés au contexte du Covid mais ayant vocation à se projeter dans le moyen terme et à pérenniser des initiatives de redémarrage des activités ou de prévention (prévention sanitaire, sécurité alimentaire, retour à l'école, renforcement des structures de santé, etc.).
- La mise en place d'un fonds « Dakar 2021-Eau » doté de 120 000€. Il s'agit principalement d'appuyer des projets concernant les services de l'eau (distribution, assainissement, etc.) qui seront ensuite labellisés au Sommet Mondial de l'Eau à Dakar, en vue d'aller chercher des cofinancements. Réflexion en cours : élargir aux projets concernant la gestion des déchets ?

Les activités nouvelles débutées fin 2020 et qui se poursuivent sur le programme 2021 sont :

- **Les activités de plaidoyer:** Jeunes Ambassadeurs pour le plaidoyer collectivités locales; Plaidoyer Intercommunalités et Services de base; Plaidoyer Entreprises.
- Les activités de communication: finalisation du plan de communication démarré en 2020, mise en œuvre de la stratégie et lancement des outils; utilisation des outils mis en place fin 2020 (vidéo, etc.).
- Les trois créations de postes: Chargé/e de Plaidoyer Services de base et Intercommunalités;
 Chargé/e de Plaidoyer Entreprises et Développement économique; Chargé/e de Projets et Communication.

3- Ressources prévisionnelles.

Les ressources pour l'année 2021, au stade du budget primitif (hors restes à réaliser et résultat disponible), sont estimées à **1 109 412€**. Ces ressources se décomposent en :



- Subvention affectée du Département des Yvelines : 1 001 834€. Le financement de cette subvention se fera par deux moyens, l'affectation du solde de la subvention affectée versée à YCID en 2019 (745 000€) estimé aujourd'hui à 150 000€, et une subvention nouvelle complémentaire. ;
- Subvention non-affectée du Département des Yvelines : 18 028€. Ce montant correspond à 2% de la subvention affectée et est destiné à compenser les frais de gestion du programme conventionné avec YCID. Cette subvention non-affectée alimente le budget statutaire d'YCID ;
- Cotisations des membres: 29 550€. Ce montant est établi sur la base du produit attendu des cotisations en 2020 (27 700€ pour 255 membres) et sur la prévision d'intégration de nouveaux membres (promotion de 40 accédants validés par la dernière AG, 3 400€ de cotisations attendues en 2021). Ces cotisations alimentent le budget statutaire d'YCID;
- Autres ressources : 20 000€ comprenant les remboursements de prêts d'honneur et les cautions déposées dans le cadre de don de matériel. Ces ressources sont équilibrées à l'identique par des dépenses (attribution de prêts d'honneur et restitution de cautions).

La prévision de ressources pour 2021 intègre l'hypothèse d'une subvention d'YCID par l'AFD au titre de ses activités de sensibilisation et d'animation (dans le cadre la participation d'YCID aux « réseaux régionaux multi-acteurs »). YCID anticipe une subvention de 40 000€.

4- Programme Moyens généraux.

Ce programme connaît une évolution particulière par rapport en 2020, en prolongeant les trois créations de postes de l'automne 2020 pour l'ensemble de l'année 2021. En conséquence, il est construit essentiellement sur les bases budgétaires précédentes, mais les trois nouveaux emplois d'YCID sont désormais budgétés sur 12 mois en 2021, contre 3 mois en 2020.

Le programme, d'un montant prévisionnel de 208 000€, comprend les dépenses suivantes :

Les assurances : 2 000€

- La location de l'antenne de Mantes : 846€

- Les dépenses de personnel (2 postes) : 164 000€

- Les adhésions d'YCID : 2 500€

- Les dépenses statutaires obligatoires (AG et rapport d'activités) : 10 000€

- Les autres dépenses diverses : 28 654€.

5- Programme Soutien aux initiatives yvelinoises.

Ce programme connaît trois évolutions particulières en 2021 :

Augmentation du montant du Fonds de Soutien pour être en mesure de suivre l'augmentation du nombre de membres d'YCID. Le Fonds sera doté d'une enveloppe de 400 000€ (355 000€ en 2020) en 2021 (impliquant une dépense effective de 80% de ce montant, conformément aux conventions de partenariat).

Mise en place d'un Fonds « Reconstruction Post-Covid » (120 000€ de dotation globale).

Mise en place d'un fonds « Dakar 2021-Eau » (120 000€ de dotation globale).



Le programme, d'un montant prévisionnel de 653 712€, comprend les opérations prévisionnelles suivantes :

Au titre de l'AE (dépenses liquidées):

- Fonds de soutien (soldes anciennes conventions et 1ères tranches des engagements 2021) : 373
 712€
- Fonds Eau Dakar 2021 (1ères tranches) : 96 000€
- Opération « Covid-19 » (soldes appel à projets 2020 et 1ères tranches Fonds Covid 2021): 116 000€.

Au titre des opérations classiques :

- Dotation « Opérateur d'appui » (cadre du Fonds de soutien) : 16 000€
- Dotation « Aide au transport de matériel » : 15 000€
- Dotation aux bourses CYAM : 16 000€
- Prêts d'honneur (cadre du Fonds de soutien) : 20 000€
- Remboursement de cautions versées (don de matériel) : 1 000€.

6- Programme Accompagnement des initiatives yvelinoises.

Ce programme comprend les dépenses de formation des porteurs de projets, d'évaluation des projets, de suivi des projets sur le terrain (avec une évolution du cadre contractuel entre YCID et la Maison des Yvelines du fait de la mise en place du marché en quasi-régie).

Par ailleurs, YCID étant partenaire du programme de renforcement des municipalités libanaises piloté par le BTVL, et membre du Conseil d'administration de la Maison des Yvelines, des déplacements à l'étranger sont budgétés à titre prévisionnel.

Le programme, d'un montant prévisionnel de 54 000€, comprend les dépenses suivantes :

- Sessions de formation : 10 000€
- Partenariat évaluation avec l'UVSQ : 16 000€
- Marché « Maison des Yvelines »: 28 000€ (dont cotisation annuelle de 8 000€ d'YCID à l'association)
- Participation à des missions d'accompagnement des acteurs yvelinois (programme BTVL Liban...) : 2000€.

7- Programme « animation du territoire ».

Le programme repose en partie sur des actions reconduites :

- Financement des manifestations en Yvelines à travers le dispositif « ESCI-Y » ;
- Apér'YCID, formation à l'animation à la solidarité internationale ;
- L'éducation au développement en milieu scolaire à travers la campagne Rentrée solidaire et la formation à l'utilisation du kit pédagogique d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale :
- Poursuite du travail autour du « Koombook78 » pour promouvoir les appariements entre établissements scolaires ;
- Cérémonie « Jeunes Yvelinois pour le monde » ;
- Dispositif « Jeunes Ambassadeurs »;
- Actions et dispositifs de plaidoyer en général ;
- Actions et dispositifs de communication en général.



Une seule nouvelle action est prévue en 2021 à ce jour : l'organisation d'un Forum de la solidarité internationale en Yvelines.

Le programme, d'un montant prévisionnel de 86 700€, comprend les dépenses suivantes :

- Dispositif ESCI : 24 600€

Campagne Rentrée solidaire : 6 000€
 Formations au kit pédagogique : 3 000€
 Dispositif Jeunes Ambassadeurs : 7 000€

Cérémonie JYPM : 2 100€Plaidover : 6 000€

- Forum des associations : 9 000€

- Apér'YCID : 4 000€

Partenariat Koombook : 10 000€
Dépenses communication : 15 000€

8- Programme « développement économique ».

Pour sa majeure partie, le programme porte sur la reconduction des mesures du partenariat avec l'AFACE pour la gestion du Fonds de prêt d'honneur. Il comprend également une dotation pour les bourses « Etudiant-Entreprise-Afrique ».

Deux activités nouvellement intégrées se poursuivent pour 2021 :

- YCID prévoit par ailleurs d'intensifier son action en matière de développement des relations techniques autour de la formation professionnelle, au Congo en particulier, ce qui donne lieu à des prévisions de déplacement à l'étranger.
- Les actions de communication et d'accompagnent autour des activités de l'AFACE, mises en place fin 2020, pourraient se poursuivent en 2021.
- YCID va mettre en place, avec l'association partenaire AFACE, une procédure de recouvrement, en cas de défaillance de lauréats du prêt d'honneur (YADEC).

Le programme, d'un montant prévisionnel de 107 000€, comprend les dépenses suivantes :

Dotation fonds AFACE: 75 000€

Frais de gestion : 7 500 €Cotisation AFACE : 3 000

- Fonds d'accompagnement AFACE : 6 000€

- Action de communication, action de plaidoyer et d'accompagnement des partenaires : 10 500 €

- Déplacements et missions : 5 000 €

9- Synthèses du budget.

a. Par programmes budgétaires.

	2019	2020	2021
Prog-Moyens généraux	35 700,00	121 200,00	216 000,00
Prog-Soutien aux initiatives yvelinoises	382 200,00	210 000,00	653 712,00
Prog-Accompagnement des acteurs yvelinois	114 800,00	98 750,00	46 000,00
Prog-Animation du territoire	108 500,00	255 750,00	86 700,00



Prog-Développement économique	97 500,00	107 000,00	107 000,00
TOTAL	738 700,00	792 700,00	1 109 412,00

Par rapport au budget prévisionnel 2020, il convient de noter que :

- La masse salariale représentant pour 2020 (77 200€), le programme « moyens généraux » est donc sensiblement supérieur en 2021 (164 000€);
- Le programme « Soutien aux acteurs yvelinois » est affecté par la triple dynamique : augmentation du Fonds, Fonds Post-Covid et Fonds Dakar 2021 ;
- Le programme « développement économique » est faiblement affecté par l'accroissement prévisionnel des missions dans le cadre de la coopération technique dans le cadre de l'enseignement professionnel et du fait des nouveaux dispositifs concernant la communication de l'AFACE.

10- Contributions en nature.

Les contributions en nature sont représentées par la mise à disposition de la Mission coopération internationale (agents, équipements et locaux). 60% de la Mission est mis à disposition d'YCID, répartis en :

- 20% au titre de la dotation statutaire apportée par le Département à YCID
- 40% au titre de la convention de partenariat relative à la mise en œuvre de la politique « Yvelines, partenaires du développement ».

	Total (100%)	Part statutaire (20%)	Part conventionnée (40%)
Masse salariale	295 600,00 €	59 120,00 €	118 240,00 €
Locaux	25 350,00 €	5 070,00 €	10 140,00 €
Equipements	5 816,00 €	1 163,00 €	2 326,00 €
Appui des services centraux	10 000,00 €	2 000,00€	4 000,00 €
TOTAL	336 766,00 €	67 353,00 €	134 706,00 €

Le montant total des contributions en nature reçues par YCID à titre prévisionnel en 2021 de la part du Département est estimé à 202 059€ (dont 67 353€ pour la dotation statutaire et 134 706€ pour la part conventionnée).